

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT - BPP

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la treizième tranche des travaux de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) du cœur historique de Dieppe

---  
**Ville de Dieppe**  
---

Il est procédé du lundi 6 décembre 2021 à 9 heures au jeudi 23 décembre 2021 inclus à 17 heures, soit pour une durée de dix-huit jours consécutifs à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la treizième tranche des travaux de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) du cœur historique de Dieppe.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Dieppe.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposés à la mairie de Dieppe pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier à la mairie de Dieppe, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier "treizième tranche des travaux de l'Opération de Restructuration urbaine du « cœur historique » de la ville de Dieppe" ou en téléphonant au 02 32 76 51 74

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Dieppe.
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Dieppe.

M. Loïc LE PERFF, directeur territorial Urbanisme à la retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Dieppe, aux jours et heures suivants :

**lundi 6/12/2021 de 9h à 12h**

**Vendredi 17/12/2021 de 9h à 12h**

**jeudi 23/12/2021 de 14h à 17h**

Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain LEVIER à la direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion foncière de la ville de Dieppe.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.